

Dorothee Benoît Browaeys

# Alertes, expertises et jeux de pouvoirs : quelle place pour le citoyen pour hiérarchiser les priorités sanitaires ?

Dans la société du risque, le rôle des experts est déterminant, notamment dans les choix de politiques sanitaires. Or, la compétence scientifique ne garantit pas leur indépendance, d'autant que la mission d'expertise n'est toujours pas valorisée en termes financiers ou de carrière, et que le financement croissant de la science par l'industrie multiplie les liens possibles entre l'expert et l'expertisé.

**13** février 2006: un canard sauvage atteint par le virus de la grippe aviaire est trouvé mort dans l'Ain. L'annonce fait peur tant l'épidémie animale se rapproche avec sa menace pour l'homme... Après la Turquie, la Grèce, l'Italie, la France connaît ses premiers oiseaux contaminés... Dix jours plus tard, c'est un élevage voisin de dindes qui s'avère touché. Les pouvoirs publics sont sur les dents... Que faut-il faire ? Quels sont les risques ? Ils se tournent vers les experts scientifiques pour savoir quelles mesures prendre. Ces derniers affirment que l'on peut continuer à manger de la volaille et des œufs sans risquer d'être contaminé. Ils préconisent le confinement de tous

les oiseaux d'élevage et leur vaccination. Ils mettent en garde vis-à-vis du risque majeur: respirer des particules de fientes ou de plumes issues d'oiseaux atteints.

Dans une telle crise, les experts sont en première ligne. Les pouvoirs publics s'appuient sur leurs diagnostics, leurs connaissances, pour déterminer les protections et précautions adéquates. À chaque menace sanitaire, le même scénario se reproduit. On se souvient du rôle de Dominique Dormont, grand spécialiste des maladies à prions au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) – et aujourd'hui décédé – quand il s'est agi de dire si l'on pouvait encore manger des steaks, en pleine crise de la vache folle, ou de préciser quels étaient les organes les plus contaminants (cervelle, moelle, intestins...) pour les supprimer des étals.

Dans notre société du risque, toute la politique sanitaire repose sur des expertises de plus en plus nombreuses et complexes. Toxicologues pour avertir des effets du mercure contenu dans les poissons ou les amalgames dentaires sur nos organismes, épidémiologistes pour estimer l'évolution de l'obésité ou des maladies sexuellement transmissibles, microbiologistes pour expliquer les explosions des bactéries « légionnelles » dans les tours aéro-réfrigérantes (TAR). Nous voulons savoir s'il faut-il se méfier des vaccins contre l'hépatite B, limiter l'usage des téléphones portables ou arrêter le traitement hormonal des femmes qui entrent en ménopause.

Dans les années 1980, les scandales du sang contaminé puis de l'amiante ont révélé des défaillances graves dans l'information scientifique et une réelle confusion des rôles: les décisions étaient prises « entre décideurs », sans transparence, et sous influence des intérêts industriels. Avec les dégâts que l'on sait: les drames qu'ont connus les enfants contaminés par des hormones de croissance infectieuses (chargées en prion), ont mis en cause treize responsables – tous médecins et experts dans le domaine du médicament – qui pourraient être condamnés fin 2006, pour « homicide involontaire et tromperie », par le Tribunal correctionnel en charge du dossier.

La plupart du temps, l'estimation des risques, confiée aux experts, a des conséquences économiques énormes. L'interdiction de l'amiante n'a été décrétée en France qu'en 1997 – après le rapport historique de l'Inserm, livré aux journalistes sous escorte policière – après quantité de rapports qui ont permis aux industriels de « gagner du temps ». On pense aux propos du Professeur Fournier qui, dans le rapport de l'Académie de

médecine de 1996, minimise le problème en évoquant le million de morts provoqués par le tabac en trente ans. De plus, il prétend qu'« on ne saura pas départager les mésothéliomes spontanés de ceux dus aux faibles taux d'amiante dans l'air ».

C'est dire combien les scientifiques peuvent ou non constituer un « rempart » contre les multiples intérêts privés. L'exemple de Pierre Meneton, spécialiste de l'hypertension à l'Inserm l'illustre. C'est lui qui a contré le déni des autorités à propos du sel. En 1998, en effet, un avis du Centre national d'études et de recommandations sur la nutrition et l'alimentation (CNERNA) prétendait que « l'apport en sel n'a pas ou peu d'influence sur le développement de l'hypertension ». Il découvre que cette affirmation, contraire aux données de la littérature scientifique, a été édicté par un groupe d'experts pour certains liés aux Salines de France ou aux producteurs de sodas. Face à ces conflits d'intérêts, il se mobilise... Ses articles et actions politiques ont abouti à des mises en garde officielles vis-à-vis de la surconsommation de sel. Il poursuit aujourd'hui son combat sur le terrain du sucre et de l'obésité. Ce « lanceur d'alerte » comme le furent Henri Pézerat sur l'amiante, André Cicolella sur les éthers de glycol ou Jean-Jacques Melet sur le mercure dentaire, contraint les pouvoirs publics à résister aux lobbys<sup>1</sup>. Ces « vigiles » sont aussi parfois « broyés » par la puissance des opérateurs comme nous l'avons vu lors du rapport sur les champs électromagnétiques, publié par l'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) en avril 2003. Pierre Aubineau, chercheur à Bordeaux (CNRS) et spécialiste de la barrière hémato-encéphalique (qui empêche le passage de substances toxiques vers le cerveau), a vu ses avertissements sur « l'ouverture de cette barrière du fait des rayonnements électromagnétiques » éliminés du rapport final signés par Bernard Veyret, René de Sèze et Denis Zmirou, trois scientifiques liés par contrats aux opérateurs de téléphonie mobile. Cette collusion a été dénoncée par des associations comme Priartem, Agir pour l'environnement et a contribué à la démission de Denis Zmirou, directeur scientifique de l'AFSSET. Questionné sur ce dysfonctionnement lors des entretiens écologiques du Sénat<sup>2</sup>, Guy Paillotin, à l'époque président de l'Afset, a indiqué qu'il « n'assumait pas cette expertise », désavouant sa propre maison. « L'expertise de l'AFSSET sur la téléphonie mobile n'a jamais suivi, ni de près, ni de loin les règles que l'AFSSET s'est fixée à elle-même [...] L'AFSSET est un lieu

<sup>1</sup> *Alertes Santé, Experts et citoyens face aux intérêts privés*, par André Cicolella et Dorothee Benoit Browaeys, Fayard, 2005.

<sup>2</sup> Entretiens écologiques du Sénat sur l'expertise, organisés par Valeurs Vertes et l'association OREE – 10 octobre 2005.

de pouvoir, mais comme tout lieu de pouvoir, il est creux... » Suite à cette mise en cause, l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) et l'IGE (Inspection générale de l'environnement) ont analysé les pratiques de l'AFSSET. Leur constat est sans appel: « l'examen des Déclarations Publiques d'Intérêt des 10 membres du groupe de travail, fait apparaître la possibilité d'établir pour un membre, un « lien direct » et pour deux autres membres un « lien indirect » avec un autre opérateur » ce qui est contraire au règlement intérieur en vigueur [...], lit-on dans leur rapport. Et de conclure: « en synthèse, il est apparu que les travaux de l'AFSSET en matière de téléphonie mobile se sont déroulés avec des défaillances relatives à la méthode suivie sur les procédures. [...] De ce fait, l'Agence a pris le risque d'hypothéquer le travail des experts par des irrégularités de forme, sur lesquelles pourrait s'arrêter un juge en cas de contentieux ». Ce dossier n'a été rendu public qu'après 8 mois de pression de deux associations Agir pour l'Environnement et Priartem, alors que l'obligation de transparence est inscrite dans la Convention d'Aarhus et que l'article 58 de la Loi de finances (LOLF) oblige la publication de telles évaluations (pourvu qu'un Parlementaire le demande...

C'est dire combien notre système d'expertise est ambivalent: puissant et fragile, éclaté et monoculturel, exorbitant et insuffisant... Voyons qui y contribue et comment il a évolué ces quinze dernières années

### **Qui sont les experts ?**

Les scientifiques qui s'investissent dans l'évaluation des risques sont des chercheurs confirmés, choisis parce qu'ils publient dans les revues scientifiques les plus cotées et qu'ils peuvent offrir une vue synthétique et actualisée d'un domaine. On leur demande de synthétiser des bibliographies touffues et d'établir des liens de causalité, des prévisions. Le cadre de l'expertise dépend de l'institution qui la porte et des commanditaires. Depuis les années 1990, les pratiques d'expertise ont beaucoup évolué. Les scandales sanitaires ont induit une séparation effective de la phase scientifique d'évaluation des risques de la phase politique et de leur gestion, assurée par les ministères. Cinq agences sanitaires ont été créées pour assurer l'évaluation, à la suite des lois françaises de 1998 (puis de 2001): on a vu naître l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS), l'Institut de veille sanitaire (INVS), l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), puis l'AFSSE devenue AFSSET avec ajout de la compétence de la santé au travail) et l'Institut de radioprotection et de sécurité nucléaire (IRSN). Ces agences jouent un rôle central dans l'expertise et la gouvernance.

En 2003, 465 avis ont été rendus par l'AFSSA, dix par l'Afsset, et le Haut Comité de la santé publique (HCSP) a présenté 127 avis. Quand les sujets deviennent sensibles, les avis d'experts – demandés par les ministères – pleuvent : ainsi, sur la grippe aviaire, rien que sur les trois premiers mois de 2006, l'Afssa a publié, 11 avis concernant les pigeons, canards ou cygnes des jardins publics, l'introduction de cinq ours en provenance de Slovénie, ou la transmission par l'eau...

Mais les agences ne sont pas les seules à apporter « du grain au moulin » de l'expertise. Depuis le milieu des années 1990, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a développé une activité d'expertise collective. Il vient d'ailleurs de publier une analyse du pronostic vital des cancers. Son résultat – montrant une surmortalité de 2 % à dix ans, tous cancers confondus – était très attendu par les assureurs dans le contexte actuel où les cancéreux ont du mal à acquiescer des prêts bancaires.

L'inserm répond à quatre à cinq commandes par an et traite de sujets aussi divers que les effets du cannabis, obésité et prévention, les risques des mycotoxines ou des éthers de glycols ou encore, le lien entre environnement et cancers du sang, du cerveau ou du poumon. C'est le Centre d'expertise collective, piloté par Jeanne Étienne, qui répond aux demandes émanant de diverses structures (Direction générale de la santé, mutuelles ou Caisses d'assurance maladie) et assure la coordination. L'analyse préalable des publications permet d'identifier les scientifiques compétents et complémentaires, en France et dans les pays francophones. Ces derniers composeront le comité *ad hoc* de 12 à 18 personnes. « Nous ne recrutons pas des gens qui ont pris position sur un sujet et nous évitons les experts-industriels, précise Jeanne Étienne. Les experts sélectionnés acceptent pratiquement toujours cette mission qui consiste à analyser une cinquantaine d'articles, d'en faire la synthèse et d'interagir avec les autres collègues au cours de 6 à 11 réunions. Ces derniers reçoivent une rémunération forfaitaire de 2058 €. Cette compensation est beaucoup plus restreinte voire nulle pour le travail courant d'expertise de projets ou programmes, dans les organismes de recherche. Le travail d'expertise n'est pas reconnu, ni valorisé : il n'est pas compté dans l'évaluation des chercheurs.

Chaque expertise collective coûte entre 25 000 et 90 000 €, payés pour moitié par le commanditaire, l'autre moitié par l'Inserm.

Les autres organismes de recherche comme l'INRA, l'IRD, l'IFREMER, le CEMAGREF ont aussi de nombreux chercheurs impliqués dans des « expertises de type ingénieur », en appui aux politiques

publiques. Par exemple, le Cemagref a conduit des travaux sur les pesticides (expertise commune avec l'INRA). De son côté, le CNRS a inscrit l'expertise collective dans son projet d'établissement.

Les Académies des sciences, des technologies ou de médecine produisent aussi des rapports – soit en réponse à une saisine du gouvernement, soit de leur propre initiative – qui ont longtemps fait autorité à cause du prestige de ces sociétés savantes historiques. Quand les ministères requièrent l'avis des Académiciens sur des sujets sensibles, c'est pour recueillir une caution forte. On l'a vu en décembre 2002, avec le rapport piloté par Roland Douce de l'Académie des sciences sur « Les plantes génétiquement modifiées ». Ce dernier a provoqué une vive contestation pour « abus d'autorité ». Il balayait en effet les opposants aux OGM stipulant que toutes les critiques pouvaient être écartées par l'explication scientifique. De même, en 2004, le traitement des nanotechnologies a été critiqué car il excluait entièrement l'interface entre les nano et les biotechnologies évitant d'aborder les risques sanitaires et les dispositifs hybrides avec le vivant.

Les Comités d'éthique et notamment le Comité national consultatif d'éthique (CCNE) rendent des rapports dont les « avis » sont fréquemment suivis. Le groupe d'éthique de l'INRA (COMEPRA) doit publier une analyse des procédures d'expertise fin 2006.

Plus près des politiques, l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) institué en 1992, produit quant à lui des rapports pour l'aide à la décision. Récemment des auditions thématiques – pilotées notamment par la sénatrice Marie-Christine Blandin – ont été réalisées sur les légionelloses et sur risque épidémique.

Au sein des ministères comme à l'échelon européen ou mondial, des comités d'experts spécialisés sont aussi déployés pour établir les normes (seuil tolérable, doses journalières admissibles, classement de cancérogénicité): Ainsi l'affaire du Gaucho a occupé la Commission des toxiques du ministère de l'Agriculture (pour autorisation de mise sur le marché des phytosanitaires), les essais OGM par le Conseil français des biotechnologies (fruit de la fusion des trois instances chargées d'autoriser les essais OGM), les additifs et arômes alimentaire sont sous l'autorité de l'autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA), la grippe aviaire a sa « mission » à l'Organisation mondiale de la santé... Le Comité National d'hygiène publique de France ou le Centre international de recherche sur le cancer sont chargés de classer les substances notamment du point de vue de leurs effets cancérogènes ou mutagènes.

Dans ces postes, les enjeux de pouvoir et de domination se renforcent surtout quand il s'agit d'édicter des méthodes de référence ou des normes. On trouve ainsi des experts industriels (Arkema, Total, Unilever...) notamment à l'OCDE, qui fixent les tests standards en matière de toxicité.

### **Les écueils de l'expertise**

Les études financées par l'industrie débouchent sur des résultats 3,6 fois plus favorables à l'industrie, selon l'étude de Bekelman, publié dans JAMA en janvier 2003. Le problème de collusion est récurrent dans le domaine de l'expertise: il s'accroît car la recherche est de plus en plus financée par le secteur privé. On voit mal comment l'Académie des technologies peut s'affranchir de cette dépendance étant composée pour plus de moitié d'industriels. Du côté de l'Académie des sciences, l'exemple du rapport sur les dioxines, signé par des représentants d'Atochem est éloquent.

Pour pallier ces problèmes d'indépendance, les agences sanitaires exigent de leurs experts des « déclarations d'intérêt ». Il s'agit d'éviter des dérives qui parfois ont pu aboutir à de véritables escroqueries. L'exemple type est celui du médecin suédois Ragnar Rylander, travaillant dans un laboratoire allemand sous la coupe de Philip Morris, qui a publié des conclusions erronées sur le tabagisme passif. Ce sont deux médecins suisses Jean-Charles Rielle et Pascal Diethelm qui ont découvert le pot aux roses et ont bataillé pour stopper et condamner le dit « expert ». On peut citer inversement le cas de Jeffrey Wigand, ancien responsable du cigarettier américain Brown & Williamson, licencié parce qu'il voulait supprimer les produits ammoniaqués, ajoutés dans le tabac pour accélérer l'absorption de la nicotine, et connus pour leurs effets néfastes sur le système nerveux.

Dans le secteur des médicaments, la pression est aussi redoutable. On l'a vu avec l'affaire du Vioxx et des anti-inflammatoires. De même la remise en cause des bénéfices des traitements substitutifs de la ménopause (THS) ne s'est pas faite sans mal. Suite aux études américaine (WHI) et anglaise (MWS) l'Agence européenne du médicament (EMA) ainsi que l'AFSSAPS ont recommandé, en 2003, de limiter les indications des oestrogénostatifs. Dans une démarche innovante et sans doute pionnière, le directeur général de la santé a saisi l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) pour qu'elles organisent une audition-débat (une autre audition de ce type a été menée en 2004 sur le vaccin hépatite B). Cette confrontation a précisé que les THS augmentait le risque de cancer du sein et de

maladie veineuse, que la prise d'œstrogènes seuls augmentait le risque de cancer de l'endomètre (utérus) et que les effets positifs des THS n'étaient pas prouvés, ni pour protéger des accidents cardio-vasculaires, ni de l'ostéoporose.

Les données parfois contradictoires viennent compliquer le paysage comme on l'a vu dans l'affaire du Gaucho : cet insecticide utilisé en enrobage de graines est accusé d'empoisonner les abeilles. Nous sommes partis d'un avis de l'INRA en 1998 (qui disculpait le Gaucho), pour aboutir en 2003 aux conclusions de « réel danger pour les abeilles » émises par le Comité scientifique et technique (CST). Nous ne savons pas vivre avec la controverse en France, et tous les moyens sont bons pour « rassurer ». Le rapport Boudène présenté en 2003 par l'Académie nationale de médecine sur les amalgames dentaires a dénigré les plaintes et considéré que les effets neurologiques supposés constituaient un « délire collectif ». Le groupe de travail constitué à l'AFSSAPS sur le mercure dentaire s'est permis de hiérarchiser en trois catégories les articles scientifiques du domaine... et les publications dérangeantes sont arrivées sous la pile ! Les pratiques de contre-expertises initiées par la CRII-Rad puis par CRII-Gen et CRII-Rem récemment créées par Michèle Rivasi, manquent de moyens.

Pour garantir la qualité et l'indépendance des expertises, le député Claude Saunier préconise la création d'une Haute autorité de l'expertise publique, sur le modèle de la CNIL. S'inspirant des propositions faites dans le livre *Alertes santé* (voir note 1), il a déposé un projet de loi en décembre 2005 dans ce sens.

La nature juridique des instances chargées de l'évaluation est une garantie essentielle. On peut regretter à cet égard, que le bureau d'évaluation des risques et produits chimiques (BERPC) qui se met en place dans le cadre du règlement européen Reach, soit une association comme le fut le Comité permanent amiante (CPA) avec des personnels détachés de l'INRS (EPIC) et de l'INERIS (Association).

La presse scientifique peut jouer un rôle dans la rétention d'informations. Le groupe Elsevier a ainsi annulé la publication dans une de ses revues spécialisées un article d'un épidémiologiste américain, Richard Clapp, révélant un taux accru de cancers spécifiques (cerveau, reins, système lymphatique, peau) dans la cohorte – exceptionnellement vaste – des 31 941 salariés d'IBM.

Enfin, les scientifiques n'ont pas forcément les outils et la culture pour le travail d'expertise. Alors que de nouvelles maladies se développent




(syndrome d'hypersensibilité chimique, anomalies immunitaires ou psychiatriques...) que les cancers augmentent (multiplication par 4 des cancers du sein, par 11 pour la prostate en une génération) et que la fertilité baisse, les scientifiques doivent inventer des outils nouveaux (bioindicateurs par exemple) pour identifier les causes et intégrer les effets. Il s'agit en effet de cerner de faibles doses, des synergies entre molécules, l'exposition réelle, les périodes de vulnérabilité, les effets de concentration de l'air intérieur... Ces démarches exigent des travaux longs, sur le terrain, alliant des compétences diverses. Elles sont peu alléchantes en terme de carrière... De ce fait, peu de scientifiques prennent ce risque et les compétences en écotoxicologie sont de plus en plus rares en France.

### **Les limites de l'analyse scientifique**

Les experts n'ont pas forcément réponse à tout : incertitudes et principe de précaution sont renvoyés dans le camp de la gestion politique. C'est la volonté de se cacher derrière les justifications technique qui crée la véritable surenchère de l'expertise aujourd'hui. « Nous mesurons chaque jour que nous sommes entrés dans l'ère des experts et qu'ils constituent la caution à toutes nos interrogations » a souligné Patrick Mattet conseiller à la Cour d'appel de Paris, lors des auditions consacrées à l'expertise scientifique et organisées par le sénateur Claude Saunier (OPECST) en décembre 2005. Cela aboutit à des excès notoires comme dans l'expertise psychiatrique (le cas d'Outreau en est le symptôme le plus grave).

Mais les expertises récentes de l'Inserm sur la santé mentale achoppent aussi sur ces limites de légitimité. Ainsi, l'expertise sur « les Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent » achevée en septembre dernier a été très contestée (la pétition « zéro de conduite » a recueilli 180 000 signatures entre janvier et septembre 2006). Les recommandations, visant à un dépistage précoce, ont été vues comme une façon de stigmatiser des enfants et de médicaliser les problèmes sociaux. Leur « récupération » pour étayer le projet de loi sur la délinquance a mis le feu aux poudres ! Bilan : la rationalité scientifique ne suffit pas à conseiller les dirigeants dans ces domaines et les chercheurs gagneraient sans doute à le dire haut et fort ! L'article de Didier Sicard et Jean Claude Ameisen, président respectif du CCNE et du Comité d'éthique de l'Inserm (Ermès), sous le titre « L'expertise médicale, otage de l'obsession sécuritaire<sup>3</sup> » clarifie utilement les rôles des acteurs.

L'exemple de la gestion des déchets nucléaires

montre aussi les limites du travail d'expertise  *Le Monde* du 22 avril 2006.

scientifique. Si les nombreux travaux pilotés par Christian Bataille au sein de l'OPECST ont leur utilité, ils sont insuffisants pour saisir les leçons de l'expérience ou de la vie sociale. La démocratie représentative gagne à être enrichie par toutes sortes d'expériences d'implications citoyennes, comme l'a révélé le débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur le sujet à l'automne 2005, qui a « échappé aux acteurs traditionnels du nucléaire », selon Yves Le Bars, ancien président de l'Andra (Agence pour la gestion des déchets nucléaires, et conseiller au Cemagref). « Le débat public est un phénomène psychosociologique qui soulève des émotions, des représentations, des implications, qui ne sont jamais considérés dans les rapports d'experts, explique Georges Mercadal président de la Commission particulière pour les déchets nucléaires. « En faisant sortir les arguments voire les différends on a pu constater que s'affrontaient, à propos des déchets nucléaires, deux positions philosophiques : l'une se fie à la société et privilégie la surveillance d'un site proche de la population ; l'autre préfère faire confiance à la géologie pour se protéger durablement de la radioactivité et favorise l'option d'enfouissement en profondeur ».

### **Mobiliser les dimensions sociales et économiques pour décider**

La gouvernance des choix scientifiques et technologiques s'appuie presque exclusivement en France sur l'expertise scientifique (qui en finit par outrepasser son champ de pertinence). Témoin, l'OPECST s'appuie exclusivement sur un collège de conseillers scientifiques alors même que ses homologues européens au sein de du réseau européen d'évaluation technologique EPTA (European Parliamentary Technology Assessment) ont des missions de consultations et de débats publics. Ainsi, Le Danish Board of Technology (DBT) est un corps indépendant adossé au Parlement danois sous la tutelle du Bureau des technologies depuis 1995. Il a développé le concept de « conférence de consensus » qui prend la forme de rencontres où un panel de citoyens issus de différents champs de la société évalue les positions des experts. L'Institut Rathenau des Pays-Bas qui est adossé à l'Académie des sciences néerlandaise et financée par le ministère de la Recherche, a aussi pour mandat de « soutenir le débat social et la maturation des opinions politiques à propos des développement scientifiques, technologiques incluant les questions éthiques. En 2004, le Rathenau a abordé les problèmes de la médecine reproductive, de la vulnérabilité de la société de l'information, de l'alimentation saine, des méthodes d'influence sur les comportements... Le POST anglais (Parliamentary

Office of Science and Technology) ou le TA (Technology Assessment en Suisse donnent aussi régulièrement rendez-vous avec la population pour discuter de sujets aussi divers que les médicaments pour les maladies négligées, les vaccins entre santé publique et choix individuel, la santé sexuelle des adolescents...

Il reste donc à fonder en France les outils pour une construction sociale des priorités collectives, en lien avec les rouages politiques (voir encadré).

En amont, il serait bon que les politiques s'équipent pour diversifier leurs appuis argumentaires en développant une expertise sur les données sociales et économiques, les connaissances sur les usages, les scénarios alternatifs. Une telle ouverture d'esprit pourrait faciliter l'arbitrage entre risques, bénéfices et coûts. Il faudra sans doute multiplier des initiatives comme celle de l'Institut national du cancer (INCA) qui réalise actuellement l'analyse comparée des coûts de prévention versus les dépenses thérapeutiques dans le cas de certains cancers.

Par cette posture de transparence, les politiques peuvent responsabiliser les acteurs et assumer des priorités communes. Cela peut aussi libérer les scientifiques desquels le public attend tout : la connaissance, la hiérarchisation des risques... bref, la vérité. Or le savoir scientifique n'est qu'un élément de réalité... Les instruments pour débattre, construire des échanges sur des forums, délibérer collectivement se multiplient particulièrement dans le champ de la santé<sup>4</sup>, signes qu'il est temps d'aider à coordonner ces efforts pour les rendre fructueux.

<sup>4</sup> États Généraux de la santé, v-s-p.org organisés par Sopin-space sur la santé environnementale, cycles de débats publics de VivAgora.

## **La fécondité en déclin et les troubles psychiatriques des jeunes n'inquiètent personne...**

C'est étrange comme les alertes restent souvent sans effet. En 1962, la biologiste Rachel Carson dans son livre *Printemps silencieux* s'inquiétait du danger des pesticides notamment sur la fécondité des animaux aquatiques. 34 ans plus tard, Theo Colborn, zoologiste à l'Université du Wisconsin, publiait *L'Homme en voie de disparition* sous un titre anglais accusateur *Our Stolen Future* (a). Elle y dressait le grave constat : le déclin des espèces sauvages (loutres, aigles chauves, visons, goélands, alligators, dauphins...) est causé par les polluants qui agissent sur nos systèmes hormonaux.

Or le problème des « perturbateurs endocriniens » – ces molécules qui leurent les récepteurs aux hormones chargées de réguler toutes les fonctions, digestives, respiratoires, reproductives ou les rythmes veille-sommeil – reste tabou aujourd'hui. Même si de nombreux programmes de recherche sont dédiés aux « disrupteurs » ces produits qui brouillent le langage du vivant, rien n'est fait pour diminuer l'impact de ces produits que l'on trouve comme plastifiants (phtalates), solvants, détergents (nonylphénol) ou pesticides (perméthrines).

Or on sait qu'ils endommagent la fonction reproductrice. Et l'on constate une réelle perte de fertilité dans la plupart des pays occidentaux. Le pouvoir fertilisant du sperme d'un homme a considérablement baissé en 50 ans du fait d'une réduction de moitié du nombre de spermatozoïdes dans un éjaculat (travaux de Niels Skakkebaek, à l'Université de Copenhague). Aujourd'hui un couple sur 8 en âge de procréer consulte parce qu'il n'arrive pas à concevoir un enfant.

Il semble bien que nous nous acheminions vers une société qui devra de plus en plus s'en remettre à l'assistance médicale pour procréer. Comment peut-on laisser la fertilité humaine se dégrader ainsi sans réagir. Qui s'inquiète de cette situation ?

Si les mobilisations sont rares c'est que le problème est à la fois complexe et polémique. Il existe des effets in utero (qui vont rejaillir 25 ans après, quand le bébé une fois adulte voudra avoir un enfant), il y a des synergies à considérer (du fait de cocktails faits de produits chimiques divers qui se potentialisent...). Mais il y a surtout une propension des industriels à retarder toute remise en question des molécules qui sont dans le colimateur (voir les manœuvres pour minimiser les prétentions du règlement Reach).

Ainsi la société civile passe à côté du débat... Pour semer quelques bribes de vigilance auprès des jeunes, l'association VivAgora (b) réalise, en 2007, une opération « *Menaces sur la fertilité: les perturbateurs endocriniens en question* » dans trois lycées de la région parisienne, avec le soutien de la Région Ile-de-France. L'idée est d'éveiller le sens critique et civique des élèves sur un tel sujet abordé habituellement au lycée uniquement sous l'angle scientifique.

Dans cet esprit de « veille citoyenne », VivAgora développe un nouveau cycle de débats publics en 2007, sur la santé mentale avec pour titre: Neurosciences: Nos cerveau sous contrôle ?. Ces rencontres interrogeront le processus de médicalisation croissante des problèmes sociaux. Alors que plus de 180 000 personnes ont signé la pétition « *Pas de zéro de conduite* » pour réagir au principe de dépistage précoce des troubles de conduite, censés être des « *signes avant-coureur de la délinquance* », le débat public semble plus qu'urgent. Mais les politiques français rechignent à organiser ces confrontations sociales dans des cénacles comme le Conseil économique et social. Pourtant dédié à ce type de mission.

(a) Voir le site [www.ourstolenfuture.org](http://www.ourstolenfuture.org) qui est une mine d'informations.

(b) [www.vivagora.org](http://www.vivagora.org).

